

CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 24 janvier 2019 à 18 heures 00 minutes
Salle de Belleville

Présents :

Mme BAILLARGUET Emilie, M. BERTHAUD Jimmy, Mme FORGEARD Sylvie, M. FRADIN Jean-Claude, Mme GAUFFICHON Annie, Mme LAJOUAIS Amanda, Mme MARQUIS Fernande, Mme ROBIER Yvette, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :

Mme GIBAULT Marie-Thérèse donne pouvoir à Mme BAILLARGUET Emilie, Mme SURBIER Elisa donne pouvoir à Mme GAUFFICHON Annie

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme GIBAULT Marie-Thérèse, Mme SURBIER Elisa

Secrétaire de séance : M. SALANON Jean-François

Président de séance : M. FRADIN Jean-Claude

1- Approbation du compte-rendu du 15 novembre 2018

Aucune remarque n'étant émise le compte-rendu du 15 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Numéro interne de l'acte : 2019-01

Objet : Demande d'aide financière

Le Département des Deux-Sèvres - Relais Médico-Social de Frontenay-Rohan-Rohan- nous a adressé un dossier unique d'aide concernant une personne résidant dans la commune de Plaine-d'Argenson.

Le Conseil d'Administration, après avoir étudié le dossier, décide, au vu des ressources, des charges et du montant de la dette, d'accorder l'aide financière demandée par le Relais Medico Social soit 189.16 €.

Cette aide sera versée directement au demandeur et les services sociaux du Département des Deux-Sèvres en seront avisés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2019-02

Objet : Actions facultatives du C.C.A.S.

Lors du dernier conseil d'administration, différentes actions facultatives ont été actées.

- Aide aux apprentis (participation à l'acquisition de matériels et/ou vêtements de travail)
- Aide à la formation du permis de conduire
- Aide pour l'adhésion à une association culturelle ou sportive
- Aide à l'apprentissage de la natation.

Pour les trois dernières aides, attribuées sous conditions de ressources, il restait à déterminer les conditions d'attribution et/ou le montant de l'aide.

Aide à la formation au permis de conduire

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, décide de mettre en place l'aide facultative pour la formation (théorique ou pratique) au permis de conduire B et AM (formation Brevet de sécurité routière) et d'y

consacrer une enveloppe financière annuelle d'un montant maximum de 600 €.

Le montant de l'aide est fixé à 100 € pour les demandeurs justifiant d'un QF (coefficient familial) inférieur ou égal à 500 € et de 50 € pour les demandeurs justifiant d'un QF compris entre 501 et 900 €.

Adhésion à une association culturelle ou sportive

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, décide de mettre en place l'aide facultative pour la participation aux coûts d'adhésion ou au frais de licence pour une association culturelle ou sportive à hauteur de 15 € par demandeur et d'y consacrer une enveloppe financière annuelle d'un montant maximum de 600 €.

Cette aide est réservée aux personnes justifiant d'un QF inférieur ou égal à 900 €.

Apprentissage de la natation

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, décide de mettre en place l'aide facultative pour la participation aux coûts d'apprentissage de la natation à hauteur de 50 € par demandeur et d'y consacrer une enveloppe financière annuelle d'un montant maximum de 600 €.

Cette aide est réservée aux personnes justifiant d'un QF inférieur ou égal à 900 €.

Le QF (coefficient familial) est celui calculé par les organismes chargés de verser les aides financières à caractère familial ou social (CAF ou MSA) et devra être justifié par le demandeur par le biais d'une attestation délivrée par ces organismes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2019-03

Objet : Microcrédit

Monsieur le Président rappelle qu'il avait été décidé lors de la précédente réunion de mettre en place des microcrédits pour les personnes éprouvant des difficultés à obtenir un financement auprès des banques traditionnelles et que les modalités restaient à mettre en place.

Compte-tenu des difficultés à mettre en œuvre ce dispositif, Monsieur le Président propose d'ajourner ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Plantation d'arbres

Le recensement des naissances d'enfants sur la commune de Plaine-d'Argenson en 2018 a été réalisé.

Un devis a été sollicité pour la fourniture et la plantation d'arbres (1 par naissance).

Ce sujet sera évoqué lors d'un prochain conseil d'administration.

Fichier vigilance personnes fragiles

Les modalités de mise en œuvre du registre vigilance pour les personnes les plus fragiles de la commune reste à définir.

Ce sujet sera évoqué lors d'un prochain conseil d'administration.

Fait à PLAINE D ARGENSON, le 26 janvier 2019
Le Président,
Jean-Claude FRADIN

